



Association loi de 1901 déclarée à la sous – préfecture de Palaiseau

Club de Basketball de Villebon sur Yvette

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2024-2025

Formulaire à utiliser pour tout joueur / dirigeant ou parent souhaitant aider à la table de marque

DOCUMENTS À FOURNIR :

- Le formulaire FICHE ADHERENT rempli.
- Le formulaire REGLEMENT INTERIEUR rempli et signé.
- La cotisation :
 - Un **CHEQUE** à l'ordre du CBBV du montant de la cotisation selon la catégorie (voir ci-dessous). Nous acceptons aussi le paiement en trois chèques, tous datés du même jour avec au dos la date à laquelle ils pourront être présentés à la banque. Le décalage maximum est d'un mois pour le second chèque et deux mois pour le troisième. (confère tarifs ci-après)
 - Nouveauté = **PAIEMENT EN LIGNE** (lors de la saisie de la licence)
 - Les **COUPONS SPORT** et **CHEQUES VACANCES** sont acceptés, entraînant une majoration de la cotisation de 2,5% due aux frais.
 - Code **PASS'SPORT** =

Vous recevrez par mail un lien à valider pour la création de votre E-licence, pensez à vous munir d'une photo d'identité ainsi que de votre certificat médical pour les personnes majeures (pour les nouveaux adhérents de moins d'un an ; en cas de renouvellement, le certificat reste valable pour 3 ans) et de votre pièce d'identité pour les majeurs.

Pas besoin de certificat médical pour les mineurs sauf si problèmes de santé.

Un questionnaire de santé sera à remplir au moment de la saisie de la licence.

Envoyez ou déposez votre dossier complet à l'adresse spécifiée en fin de document, ou au forum des associations le 07 septembre 2024 au centre sportif ou remettez-le à l'entraîneur.

FICHE ADHÉRENT



Club de Basketball de Villebon sur Yvette

Association loi de 1901 déclarée à la sous – préfecture de Palaiseau

- Informations

Ce document, qui sera conservé par le Club, est à retourner complété.

Les informations que vous nous donnez sur ce formulaire sont strictement réservées à un usage interne et ne sont en aucun cas divulguées aux autres adhérents ni à des organisations extérieures au Club (sauf éventuellement en cas d'urgence).

- Renseignements concernant le joueur (obligatoires pour la e-licence) :

Nom Prénom

Sexe M F Date de naissance

Adresse

.....

Téléphone E-mail

Votre adresse e-mail nous sera très utile pour une meilleure communication, simple, rapide et peu onéreuse.

Elle servira également de mail pour remplir et recevoir la e-licence.

En 2023-2024 le joueur (*cocher la case qui convient*) :

N'était pas licencié dans un autre club de basket

Était licencié dans un autre club de basket

Besoin attestation pour votre Comité d'Entreprise

- En cas d'urgence personne a prévenir

Mère Père Autre

Nom Prénom

Téléphone

REGLEMENT INTERIEUR



Club de Basketball de Villebon sur Yvette

Association loi de 1901 déclarée à la sous – préfecture de Palaiseau

Nous attirons l'attention des joueurs qui s'inscrivent sur le fait que **le basket est un sport collectif**.

Par conséquent, le manque d'assiduité aux entraînements ne sera pas toléré.

Les matchs (le samedi après-midi ou le dimanche) nécessitent aussi une équipe complète et soudée. S'inscrire dans le club signifie donc s'engager à tout faire pour que son équipe puisse fonctionner correctement.

De même, une participation effective des joueurs, ou de leurs parents pour les plus jeunes, à l'organisation des rencontres sera profitable à tous les membres : la table de marque, l'arbitrage, l'aide à l'organisation sont autant d'activités auxquelles chacun doit contribuer selon ses aptitudes.

Engagement du joueur / de la joueuse

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du CBBV et en accepter le contenu. Je m'engage à m'y conformer tout au long de la saison notamment en ce qui concerne l'assiduité aux entraînements et aux matchs.

Je m'engage aussi à participer au fonctionnement du club et à la vie de l'association.

En cas de faute technique ou disqualifiante durant un match, la somme de 100€ (par faute) sera à la charge du joueur concerné.

Les comportements inadaptés à l'entraînement ou en match (envers les adversaires et les membres du Club) de la part des joueurs ou de leurs parents n'ont pas leur place dans notre association et pourront entraîner un renvoi du club sans possibilité de remboursement des cotisations.

Le joueur s'engage à respecter les membres du Club (les entraîneurs, les coéquipiers) et les gardiens des gymnases, ainsi que les horaires des entraînements (notamment s'il doit fréquenter les vestiaires). De même, le joueur doit respecter les locaux (et leur propreté) ainsi que le matériel. En cas de match, un maillot sera prêté au joueur qui s'engage à le restituer en bon état (la perte ou la dégradation pouvant occasionner une participation financière du joueur ou de sa famille).

Engagement des parents (Transport)

Je soussigné m'engage à accompagner le plus souvent possible mon enfant pour les déplacements.

J'autorise le CBBV à procéder au transport de mon enfant pour se rendre aux compétitions organisées par les instances du basket lorsque je ne peux l'emmener moi-même.

Droit à l'image

J'autorise / n'autorise pas (*ayer la mention inutile*) la publication de ma photo ou celle de mon enfant au sein de mon/son équipe dans l'espace réservé sur le site internet du Club, sur sa page Facebook, Instagram ou dans le « Vivre à Villebon ».

Fait à Villebon sur Yvette, le

Signature du joueur / de la joueuse et signature de ses parents (*pour les mineurs*)



COTISATION & PAIEMENT

Seniors / U20 :	215 € (ou en 3 fois 65 + 75 + 75)
Loisirs :	175 € (ou en 3 fois 55 + 55 + 65)
U17 :	195 € (ou en 3 fois 65 + 65 + 65)
U15 et U13 :	170 € (ou en 3 fois 55 + 55+ 60)
U11 :	160 € (ou en 3 fois 50 + 50 + 60)
U9 et U7 :	140 € (ou en 3 fois 45 + 45 + 50)

Pour les joueurs licenciés dans un autre club en 2023-2024, des frais de mutations de 60€ facturés par le comité départemental concernent les U15 / U17 / U20 / Seniors / Loisirs et seront à votre charge à hauteur de 50%.

Coupons sport et chèques vacances acceptés (majoration +2,5%)

Une réduction est appliquée sur l'ensemble des cotisations payées pour les membres d'une même famille : - 10% pour 2 membres inscrits,
- 15% pour 3 membres inscrits.

Pensez à nous demander une attestation d'inscription au CBBV si vous pouvez bénéficier d'une subvention de votre comité d'entreprise. Vous devez toutefois nous payer l'intégralité de la cotisation (sans quoi nous ne délivrons pas d'attestation) même si votre CE verse la subvention directement au club sportif. La participation de votre CE vous sera remboursée dès que nous en aurons reçu le paiement.

VIE DU CLUB

Souhaiteriez-vous participer à la vie du club sur les points suivants :

- Tables de marque (Emarque / chronomètre)
- Organisation d'évènements
- Photos / vidéos des matchs
- Réseaux sociaux / site internet
- Covoiturage pour les matchs
- Autres (précisez)



REPRISE DE L'ENTRAÎNEMENT

Le lundi 9 septembre 2024. Les horaires des entraînements (par catégorie) et des matchs seront affichés sur les panneaux dans le gymnase et/ou sur le site internet lorsqu'ils seront connus. Les entraînements auront lieu soit au Centre Sportif Saint-Exupéry à Villebon-sur-Yvette soit au Gymnase de la Pourpadière à Villejust.

Un nouveau joueur pourra effectuer 2 séances d'entraînement d'essai avant de s'inscrire définitivement. Au-delà, la licence sera obligatoire pour être admis à l'entraînement.

Il vous est cependant demandé de nous fournir le plus tôt possible tous les documents d'inscription et le paiement qui ne sera pas encaissé (indiquer 'après séances d'essai' au dos du chèque pour éviter toute erreur).

Ils seront restitués en cas de désistement du joueur après les séances d'essai.

La licence est obligatoire pour accéder à l'entraînement, sauf cas mentionné précédemment pour les nouveaux joueurs. Le CBBV ne peut obtenir une licence que si tous les documents demandés sont en sa possession et à temps.

Au-delà des séances d'essai mentionnées, l'entraîneur n'acceptera pas de joueur sans licence sur le terrain.

Tenue et matériel

Tee-shirt et short (de préférence), une paire de chaussures de sport propres (pour la propreté des gymnases). Si vous devez en acheter, préférez des chaussures de sport un peu montantes qui tiennent mieux la cheville.

Pensez à prévoir une bouteille d'eau (l'accès aux robinets des locaux est possible mais peut être encombré).

COMMUNICATION

Par mail : clubbasketdevillebon@gmail.com

Par courrier : *CBBV - Centre sportif St Exupéry – Rue Las Rosas de Madrid
91140 VILLEBON SUR YVETTE*